



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserves naturelles

Question écrite n° 25071

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'éventuel transfert de la taxe départementale des espaces naturels sensibles aux régions. A l'image de nombreux conseils généraux, celui du Pas-de-Calais a impulsé une politique dynamique de protection et de valorisation de ses sites naturels depuis près de vingt-cinq ans. Près de 3 000 hectares d'espaces remarquables sont ainsi devenus des lieux d'éducation à la nature et au patrimoine. Cette politique représente un véritable enjeu en terme de développement touristique et économique mais aussi d'écocitoyenneté. Les élus se la sont d'ailleurs appropriée pour en faire un outil de développement local. Une gestion de proximité peut seule garantir l'efficacité d'une telle démarche, et ce transfert priverait les départements d'un champ de compétence qu'ils exercent avec efficacité, en s'attachant à demeurer au plus près des préoccupations de leurs concitoyens. C'est la raison pour laquelle il lui demande s'il n'estime pas que ce projet est en complète contradiction avec la volonté d'une décentralisation plus affinée.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant l'éventuelle régionalisation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles. La répartition des compétences des collectivités locales dans le domaine de la protection et de la gestion des espaces naturels ne figure pas dans les dispositions actuellement arrêtées par le Premier ministre en matière de décentralisation. La ministre a souhaité que cette question fasse l'objet d'une réflexion et d'un débat approfondis, afin de construire une véritable stratégie nationale en faveur du patrimoine naturel, susceptible de se traduire en 2004 par des dispositions législatives ou réglementaires. Pour asseoir ce débat sur des éléments d'expertise, elle a demandé à l'inspection générale de l'environnement d'analyser la contribution des départements à la politique de protection des espaces naturels et de proposer d'éventuelles évolutions. Le rapport qui lui a été remis comprend de nombreuses propositions, qu'il convient d'examiner et de débattre, dans le sens d'un renforcement de la politique des espaces naturels sensibles des départements et d'une meilleure articulation de celle-ci avec les autres composantes de la politique nationale en faveur du patrimoine naturel. Les présidents de conseils généraux seront bien entendu fortement impliqués dans ce débat, à travers l'assemblée des départements de France.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25071

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7212

Réponse publiée le : 1er décembre 2003, page 9206